L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 28 OCTOBRE.

Confédération du Canada.

Québec 19 octobre.—Après une longue discussion, la Convention Canadienne a été décidée. Les principales bases ont été, posées; il ne reste plus qu'à arrêter les détails. La grande difficulté sera de fixer la part de représentation de chaque colonie à la Chambre Haute. Il est maintenant décidé que l'Acadie (Nouvelle Ecosse) le Nouveau Brunswick et l'Ile du Prince Edward auront 24 membres dont 11 pour la Nouvelle Ecosse, 10 pour le Nouveau Brunswick, et 3 pour l'Ile du Prince Edward; Terre-Neuve aura 4 membres et les deux Canadas 24 chacun, total 76. Ces membres seront choisis parmi les Représentans actuels par la conscience qui remplira les vacances que la mort occasionnera.

Les Représentans de la Chambre Basse de la Législature fédérale seront en rapport avec la population. La Constitution sera telle que le Pouvoir Principal résidera dans la Législature Centrale. Les provinces auront peu de droits réservés.

Il est décidé que toutes pas sera soumis aux parlemens existants dans toutes les colonies sans qu'il en soit référé directement au people, ce qui est une manière fort peu sûre, attendu qu'aucun de ces parlemens n'avait été élu pour statuer sur des questions semblables.

Les législatures locales ne seront pas nécessairement les mêmes. Il n'y a dans leur constitution rien qui décide la question d'élection ou de nomination. Ce point sera probablement livré à la décision du gouvernement impérial. On croit qu'Ottawa sera le siège de la législature fédérale.

La seule difficulté qui reste est la constitution et le pouvoir de la justice fédérale, on des tribunaux fédéraux.

La question relative aux cadres militaires soit pour la milice soit pour la force régulière que les colonies devront entretenir, sera probablement réglée par la convention de concert avec l'Angleterre.

L'honorable Jo. A. M. McDonald a été l'homme saillant et le meneur de la convention. Ses vues ont été adoptées, presque dans tous les cas, et il est beaucoup parlé de lui.

Les grèves en Angleterre.—On lit dans le *Patrie*:

Des lettres de Londres constatent qu'on remarque un mécontentement extrême parmi les classes ouvrières sur différens points du pays. Les ouvriers ont organisé des grèves plus ou moins importantes dans tous les principaux corps d'état. Dans le Staffordshire, il n'y a pas moins de dix-huit mille mineurs refusant de travailler. Sur la Tyne, plusieurs fonderies importantes ont dû suspendre leurs travaux faute de bras.

Une grande difficulté se présente. Depuis des années on a proclamé le droit à l'organisation, et c'est ce droit que les maîtres cherchent à enlever aux ouvriers. Dans beaucoup d'endroits la police est occupée à surveiller les hommes, pour surprendre les menaces qui essayent d'organiser les grèves. On craint que tout cela n'amène des troubles sérieux.

VENTES A L'ENCAN.

Succession d'Abel Le Français.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur
Bureau, Passage de la Bourse, No. 37.

MARDI, 15 novembre 1864, à midi, à la Bourse des Négocians et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Dumaine et Conti, par ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la deuxième Cour du District de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 octobre 1864, il sera vendu les propriétés suivantes, appartenant à la succession susdite, savoir :—

1o Un morceau de terre situé dans la Deux cent District de cette ville, dans l'ilot compris entre les rues Claiborne, Robertson, St. Pierre et Ursulines, ayant, au pied américain, cinq cents pieds de face à la ligne de St. Pierre sur vingt-huit pieds huit pouces et six lignes de profondeur, achevé par ladite défunt, d'Auxiliare Fortier par acte passé pardevant Amédée Ducatel, ci-devant notaire en cette ville, le 12 juillet 1843.

2o Et un autre morceau de terre, situé dans le même lieu, et touchant au susdit, ayant vingt-huit pieds huit pouces et six lignes sur ladite rue Claiborne sur cinquante pieds de face à la rue St. Pierre, formant l'angle susdite deux rues, achevé par ladite défunt, d'Auxiliare Fortier, par acte passé pardevant le même notaire le 15 juin de 1847.

Lesdits deux morceaux de terre forment un terrain désigné par le No. 8 de l'ilot No. 66 sur un plan dressé par J. Pilié noter, le 7 mai 1835, et déposé dans l'étude dudit Ducatel, notaire. Ensemble, les vieilles bâtisses en bois qui en forment le dessus.

Conditions—comptant ou billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Antoine Bienvenu, notaire public.

15 oct 15, 21 oct—14, 15 nov

Succession de Mathilde L. Reynes.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin Bourse et Passage de la Bourse.

LE, sera vendu samedi, 29 octobre 1864, à midi, à la Bourse des Négocians et des Encanteurs, sur Royale entre Dumaine et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour du District de la Nouvelle Orléans, en date du 21 septembre 1864, la propriété funéraire suivante appartenant à la susdite succession, savoir :

Un lot de terre situé dans le second district de cette ville, au faubourg Tremé, dans l'ilot rendu borné par une rues Galvez, Miro, Ste Anne et Dauphine, mesurant 31 pieds de face à la rue Galvez, sur 100 pieds de profondeur. Ensemble une maison No 118 avec deux corridors ayant quatre chambres, galerie, cabinet et deux chambres dans les mansardes, une cuisine haute de quatre chambres, latrines doubles, le tout couvert en ardoises, dans et autres, arbres fruitiers, &c, &c.

Conditions—Moitié comptant et le balance à un an de crédit en un billet garanti par hypothèque, divisé par coupons à la convenance de l'acquéreur testamentaire, portant six pour cent d'intérêt par an de date, et hui pour cent en cas de non paiement à échéance ou le tout comptant.

L'acquéreur obligeant à faire assurer les bâtisses sur le dit lot de terre pour un montant au moins égal à celui du dit billet et transférera la police au dit encanteur comme sécurité additionnelle.

Acte de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire public
27 sept—5 12 19 26

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de veuve B. Davis—No 16,671
PAR J. B. CROZAT, encanteur,
Bureau, Esc. Conti et Passage de la Bourse.

LUNE vente de pièce importante rendue par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, un date du 7 nov-mbre 1860 et l'autre du 30 juin 1864, il sera vendu à l'encan public, samedi 15 novembre 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Conti et Dumaine, pour le compte de la dite succession, vzz—

1o—Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot No 99, désigné par un dite du 3 janvier 1833, mesurant 27 pieds de face à la rue Edouard sur une profondeur entre lignes parallèles de 130 pieds 10 pouces et 2 lignes, le dit lot étant situé sur la rue Edouard, entre les rues Constance et Annonciation. Ensemble les bâtisses en assortissant qui s'y trouvent.

2o—Deux lots de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent situés dans le même District, dans l'ilot borné par les rues Camp, Annette, Magazine et Edouard, désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan dressé par W. T. Thompson, le 21 février 1845 et déposé en l'étude de B. D. Coiné, notaire; les dits lots mesurant chacun vingt-huit pieds quatre pouces de face à la rue Edouard, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

TERMES ET CONDITIONS.—Pour un tiers de l'adjudication comme suit. Un tiers comptant et le balance en un et deux ans en billets de l'acquéreur divisés par coupons, garantis par hypothèque sur la propriété vendue et portant intérêt à 6 p 0 par an du jour de la vente à maturité et 8 p0 par an jusqu'au paiement final, et pour les sous lots qui restent comme mis, un quart comptant et la balance à un crédit de un, deux et trois ans en billets de coupons de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à 6 p0 par an du jour de la vente jusqu'à maturité et 8 p0 par an jusqu'au paiement final. Les billets devant être garantis par hypothèque sur la propriété vendue avec la clause de non aliénation et de paiement de chambre de la Banque de l'Etat de la Louisiane. Les bâtisses sur la propriété vendue devant être assurées contre les risques du feu par l'acquéreur jusqu'à concurrence au moins du mon-ant des billets et les polices d'assurance devant être transférées aux propriétaires des dits billets.

Les actes de vente pardevant Robert J. Kerr, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

19oct—19,26—nov3,12,19

Propriété de grande valeur exploitée en jardin.

A proximité du chemin nouvelle de Gentilly et de la ville—Et terraine de partie dans la vicinage—Succession de Succession de M. F. A. Brubier

PAR J. B. CROZAT, encanteur,
Bureau, encoignure Conti et Passage de la Bourse.

D'UN ordre et en exécution d'un ordre de vente de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 27 septembre 1864, je vendrai à l'encan public au plus offrant et dernier enchérisseur, SAMEDI 5 novembre 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Conti et Dumaine, pour le compte de la dite succession, vzz—

1o—Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot No 99, désigné par un dite du 3 janvier 1833, mesurant 27 pieds de face à la rue Edouard sur une profondeur entre lignes parallèles de 130 pieds 10 pouces et 2 lignes, le dit lot étant situé sur la rue Edouard, entre les rues Constance et Annonciation. Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o—Deux lots de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent situés dans le même District, dans l'ilot borné par les rues Camp, Annette, Magazine et Edouard, désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan dressé par W. T. Thompson, le 21 février 1845 et déposé en l'étude de B. D. Coiné, notaire; les dits lots mesurant chacun vingt-huit pieds quatre pouces de face à la rue Edouard, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

TERMES ET CONDITIONS.—Pour un tiers de l'adjudication comme suit. Un tiers comptant et le balance en un et deux ans en billets de l'acquéreur divisés par coupons, garantis par hypothèque sur la propriété vendue et portant intérêt à 6 p 0 par an du jour de la vente à maturité et 8 p0 par an jusqu'au paiement final, et pour les sous lots qui restent comme mis, un quart comptant et la balance à un crédit de un, deux et trois ans en billets de coupons de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à 6 p0 par an du jour de la vente jusqu'à maturité et 8 p0 par an jusqu'au paiement final. Les billets devant être garantis par hypothèque sur la propriété vendue avec la clause de non aliénation et de paiement de chambre de la Banque de l'Etat de la Louisiane. Les bâtisses sur la propriété vendue devant être assurées contre les risques du feu par l'acquéreur jusqu'à concurrence au moins du mon-ant des billets et les polices d'assurance devant être transférées aux propriétaires des dits billets.

Les actes de vente pardevant Robert J. Kerr, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

19oct—19,26—nov3,12,19

Succession de Mathilde L. Reynes.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin Bourse et Passage de la Bourse.

LE, sera vendu samedi, 29 octobre 1864, à midi, à la Bourse des Négocians et des Encanteurs, sur Royale entre Dumaine et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 21 septembre 1864, la propriété funéraire suivante appartenant à la susdite succession, savoir :

Un lot de terre situé dans le second district de cette ville, au faubourg Tremé, dans l'ilot rendu borné par une rues Galvez, Miro, Ste Anne et Dauphine, mesurant 31 pieds de face à la rue Galvez, sur 100 pieds de profondeur. Ensemble une maison No 118 avec deux corridors ayant quatre chambres, galerie, cabinet et deux chambres dans les mansardes, une cuisine haute de quatre chambres, latrines doubles, le tout couvert en ardoises, dans et autres, arbres fruitiers, &c, &c.

Conditions—Moitié comptant et le balance à un an de crédit en un billet garanti par hypothèque divisé par coupons à la convenance de l'acquéreur testamentaire, portant six pour cent d'intérêt par an de date, et huit pour cent en cas de non paiement à échéance ou le tout comptant.

L'acquéreur obligeant à faire assurer les bâtisses sur le dit lot de terre pour un montant au moins égal à celui du dit billet et transférera la police au dit encanteur comme sécurité additionnelle.

Acte de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire public
27 sept—5 12 19 26

Compagnie d'Assurance mutuelle DES MARCHANDS de la Nlle-ORLEANS

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux chartes de la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 août 1864, y compris les primes non expirées de l'année précédente

Sur les risques d'incendie	$ 964,670 04
Sur les risques des rivières	32,566 97
Sur les risques des mers	97,998 17
	$1134,614 6

Total des primes ..... $ 897,003 51

En moins—Primes non expirées le 31 août 1864 ..... $264,561 66
Primes remboursées ..... 81,439 94 $ 181,501 84

Montant net des primes le 31 août 1864 ..... $ 715,501 67
Portes payées pour pertes
Sur les risques d'incendie $171,741 85
Sur les risques des rivières 11,450 10
Sur les risques de mer 54,199 61

Total ..... $ 237,391 46
Remboursés, 10 pour cent 15,939 90
Remarques 11,000 00
Taxes 14,552 22
Dépenses, profits, pertes et intérêt en moins ..... 130,548 43 $ 319,570 94

Bénéfice net ..... $ 117,931 23

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Es. comptant ..... $ 73,111 67
Propriétés foncières 26,440 61
Billets garantis par hypothèque 226,300 19
Billets garantis par nantissement 160,171 15
Actions de Banque 124,861 00
Rentes hypothécaires 9,000 00
Billets de Banque, non convertis 23,742 00
Dépôts à la Banque Commerciale 9,887 50
Dépôts à la Banque des Marchands 950 00
Primes en voie de perception 97,918 52
Effets à recevoir 150,725 00
Soldes d'autres Compagnies mutuelles .. 6,040 35

$ 1,706,606 35

En mains
fédérale payer en juillet ..... $ 58,562 00
fédérale dûs et non réclamés ..... 30,041 62 $ 88,603 62

Actif net ..... $ 1,097,137 93

ETAT DE LA LOUISIANE
Paroisse d'Orléans.

Qu'on se souvienne que le seize juin 1864, pardevant moi soussigné, juge de paix dans et pour la dite paroisse sont personnels, Charles Sagory, président, et Paul Fourchy secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, laquelle ayant été dûment autorisée conformément à la loi, ont déclaré sur le serment à eux prêté et sont copie exacte de l'état de la Compagnie.

CHARLES SAGORY, Président,
P. FOURCHY, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce seize juin 1864.
E. MEUNIER,
Troisième Juge de Paix.

A une assemblée des directeurs tenue le 7 octobre 1864, il a été résolu de déclarer un dividende en sorip de vingt pr cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis dans le cer soit prochain. Il a été aussi résolu de payer le second lundi de juillet prochain, six pour cent d'intérêt, en billets courants sur tous les scrips émis par la Compagnie.

—DIRECTEURS—

G Miltenberger,	Charles Sagory,
F. Maspero,	David Mollard,
F. T. Voorhies,	J. F. Labadieue,
M. Pulis,	E. Jones,
Alfred Penn,	F. Fourchy.
J. M. Hall.	

17 juin—30

HUITIEME ETAT ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle DU SUN.

Pour l'année expirée le 31 décembre 1863.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1863 ..... $ 1,000,000 00
Savoir— Sur les risques d'incendie ..... $ 176,330 43
Sur les risques des mers 19,445 70
Sur les risques des rivières 3,253 86
En moins, risques non expirés le 31 décembre 1862 ..... $ 43,805 00
En moins primes remboursées 3,229 82 47,034 82
$ 152,014 6

Montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1863 ..... $ 952,985 51

Portes dans la même période, savoir:
Sur les risques d'incendie ..... $ 64,183 33
Sur les risques de mer ..... 31,584 15 $ 95,767 48
A ajouter Réassurances, taxes, &c., encompte et intérêt en moins 13,804 41 94,381 07
Bénéfice net pour l'année expirée le 31 décembre 1863 ..... $ 54,232 59

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Placé en bons de la ville et autres bons ..... $ 582,000
Placé en actions de banques et de la Compagnie du Gu ..... $ 211,200
Prêts garantis par des actionnaires, encompte et intérêt 135,507
Taxes pour primes 17,722 9
Primes dues et en voie de perception 56,045 7
Effets à recevoir 60,000 72
Sommes en banque et en caisse 61,307 77
Totalde l'actif $ 1,154,784 8

Le tableau qui précède est une copie exacte et fidèle tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président,
JAS. EDWARDS, Secrétaire.

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans—Ville de la N Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 janvier 1864.
F. H. O'NEAL, Deuxième Juge de paix pour la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de six pour cent sur les certificats de scrip non encore payés, à un dividende de quinze pour cent à leurs ayant-cause à partir de lundi, 1 février prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JAMES D. DENEGRE, Vice-Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James D. Denegre,	E. J. Hart,
John C. Bickham,	Henry Hughes,
J. H. Stauffer,	John G. Odinet,
Samuel Turner,	F. F. Baldwin,
S. Sloco,	J. S. Sloo
Thomas Sloo.	

Février—30

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans.

Septième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exige la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 avril 1864 ..... $ 1,000,000 00
Primes sur les risques d'incendie 60,257 25
" " flu rivières 4,250 00
" " des mers 19,435 50
83,992 75
En moins, primes non bourses.. 1,491 92
Primes non expirées le 30 avril 1863 ..... 90,811 24
30,313 68
127,724 24
Portes payées dans la même période, savoir:
Portes par les risques d'incendie 86,201 20
" sur les rivières 3,222 05
" sur les mers 18,076 82
Total des portes 64,764 11
Dépenses et intérêt sur scrip 1,949 94
Salaires et commissions 37,011 62
Quinze pour cent remboursé.. 11,992 20
En réserve, pour risques non expirés ..... 33,279 71— 147,724 24
L'actif de la Compagnie est comme suit
Billets de capital 141,000 00
Prêts garantis par hypothèque 19 393 00
Prêts garantis 19,000 00
Effets pour primes 20,290 0
Scrips d'autres compagnies 1,000 00
Actions, bons et autres garanties 63,500 00
Fonds d'appui pour ce 31,497 00
En caisse 21,000 00
Comptes individuels pour primes 30,875 38
494,201 26
Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans

Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 mai 1864.
E. MEUNIER,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer SIX pour cent d'intérêt, à partir de ce jour, sur les certificats non payés de scrip.

—DIRECTEURS—

J. Adams	Fourtree
Gelpi	Fourchy
Goldsmith,	Hagan,
Commeau,	Hennessy,
Cuvillier,	Hughes,
Cuvillier,	Hyde,
Chiapella,	Labatut,
	Odinet,
	Pulis.

A. Chiapella.

Soyez à New York, par les navires Liverpool, de Havre et de débarquement des navires Elizabeth Hamilton, Caroline, Water Lily, Victorine, cette semaine 7 tonneaux.

RECEIVED in New York, per ship Lexington, from Havre, and landing from barge Elizabeth Hamilton, Caroline, Water Lily, Victorine, this week 7 tons—

Dubuc's genuine SOLFEGATE OF QUININE.
" LIQUOR: Pure English Colchicum
Dubuc's LOZENGES: Pectoral and Mineral Water
ALSO MADE: Dubuc's PILLS of Pure Concentrated Essence of Soda
Dubuc's Concentrated Solution of Iodine
Lemaire's WINE of Quinine; Brou's Injection
Grant's English GLYCERINE
Chabert's and Rapelje's CAPSULES
Rapelje's Compd WINE of Cowslip Sorb
Lemaire's Pectoral and Vermifuge HERBICINES
Rapelje and Lafontaine's Anthemintic CIGARETTES!!
Dr. Fournier's FOWDER or Ointment and Pills cure
Dr. Fournier's LOTTION of Perchloride of Iron
Lemaire's PILLS and LIQUOR, against the Gout
Lemaire's Pure RESOLUTE, and Depuytren Ointment
Apothecaries' Hall's WINE and TINCTURE of Colchicum
Rapelje's Iodized and Soda
Fleming Bros. Iodized Strychnine and Carbonate of Bismuth
Old Stone GOLD of Bohlen, Hegg, Burnett, Smith-son
MORELLI WAYLES, of Sehnee's Poles or Bitter Sweets, Compound and Essence (unbleached, powerful) TAR, of Sloan; Cohen PERSIANS CUPS and Pumps
Fresh cotton seed BRIDLITZ POWDERS
A new invention of Bohlen 200 ROSE LOZENGES
For sale by
H. B. HODGES, Druggist,
Nos. 29 and 31 Dauphin,
cor. Customhouse st.

1859

Havana Cigars and Cigarreros in Bond.

35,000 DIFFERENT BRDS of Cigarros in Bond, and 20,000 tenbacco for sale by
MARIO & BROTHER,
69 Chartres street.

Compagnie d'Assurance mutuelle DES CITOYENS.

L'ETAT suivant des affaires de cette Compagnie est publié conformément aux conditions requises par sa charte, savoir :

Nôle Orléans, 14 décembre 1863.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 novembre 1863, savoir:
Primes sur risques d'incendie ..... $ 119,522 82
Primes sur risques de mer..... 33,980 02
Primes sur risques des rivières..... 9,967 47
$ 163,468 31

A déduire, primes sur risques non expirés ..... $ 21,266 00
Primes remboursées ..... 4,6-3 76 $ 25,909 76

Montant net des primes le 30 sept. 1863 ..... $ 139,558 55
Portes payées dans l'année
Sur les risques d'incendie ..... $ 69,800 94
Sur les risques de mer 31,722 00
Sur les risques de rivières 3,816 00
$ 71,310 94
Gaines pour cent remboursé 4,976 84
Dépenses, taxes, réassurances, intérêt et contingent.. 20,265 20 96,552 98
Bénéfice net 72,983 76

Montant net des primes ..... $ 139,558 55
En moins—montant des primes non expirées le 30 sept. 1863 ..... 72,983 76
Primes payées pour cent 30,613 20

Montant participant au bénéfice ..... $ 135,958 55
Gaines sur
Effets payables ..... $ 37,116 46
Bâtiments par hypothèque 107,210 42
Billets garantis 113,07 25
Dû pour primes en voie de perception 34,600 10
Sous de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons 104,763 00
Actions de la Compagnie d'assurance 9,950 00
En caisse 6,000 00
En mains, réclamations non payées ..... $ 22,776 21
Intérêt sur scrips 17,004 20 40,081 00
$ 419,314 23

Bénéfice net pour l'année expirée le 30 novembre 1863 ..... $ 135,958 55

Les mêmes, montant réservé pour réclamations réglées ..... $ 11,076 00
" " 14,000 00
25,076 00
$ 394,238 23

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'on se souvienne que le 7 octobre 1863, pardevant moi soussigné, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, sont personnellement présents, Thomas Sloo, président, et J. W Hincks, secrétaire de la Compagnie d'Assurance mutuelle de la Nouvelle-Orléans, laquelle ayant été dûment accommodée conformément à la loi, déclarent que les livres de la dite Compagnie contient et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

F. J. TUTES, président,
J. W. HINCKS, secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 9 octobre 1863.
E. MEUNIER, notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir de ce jour lundi 9 novembre prochain, 6 pour cent d'intérêt sur les certificats non payés de profit, sur présentation de ces certificats au bureau de la Compagnie. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende de trente-cinq pour cent (35 p0) sur les nouveaux primes de la compagnie pour l'année expirée le 30 septembre 1863 payable à bon à vue, des certificats à partir du 1er janvier.

—Directeurs—

C W. Babcock,	E. Mouliere,
T Bailly Blanchard jr,	H. Millandon,
Jos. Bonnabel,	F. D. Wilson,
C. M. Legendre,	Jos Degraud,
Alfred Hennessy,	Chas Gayle,
Leo Ledoux	F. T. Tutes.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1864.

DIXIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux chartes de cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 28 février 1864 ..... $ 1,000,000 75
Savoir—primes sur risques d'incendie 732,734 32
" de mer 97,000 72
" de rivières 9,265 34
$ 838,000 78
Primes remboursées 3,147 74
De non expirées 97,852 00 100,999 74
$ 737,000 99
Portes payées 91,999 74
Déposer, taxes, &c., moins encompte 10,884 58 102,884 32
Balance ..... $ 634,116 67
Six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non payés 39,000 00
Bal ..... $ 595,116 67
Que la compagnie garde en réserve pour payer les portes non encore réglées 117,023 67
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Placé en hypothèques par propriétés foncières $ 210,210 00
Placé en bons de la ville 68,770 00
Placé en bons de l'Etat et autres 42,200 00
Placé en actions de banques 44,400 00
Placé en scrip de la Compagnie d'Assurance mutuelle 22,000 00
Prêts garantis par des actions 27,000 00
Primes à recevoir 67,000 00
Effets à recevoir de portefeuille 42,118 00
Propriétés foncières 25,000 00
En caisse 39,344 00
Total ..... $ 1,152,012 67

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHARLES SEIGOS, Président,
A. CARRIERE, Vice Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Chas Seigos,	Geo W Dreher,
A Durnford,	E J Lyons,
Geo A Pavlick,	H J Vose,
Edward Pichon,	Jos Jonkins,
W. Fenner,	F W Schmidt,
B Kenner,	Alex Hennessy,
Chas Labatut,	A Pavlick,
C Lafaille,	B Hampton,
J Thomas Jr,	AH Dubuclet,
J Lyon,	G W Nelson,
J Kingsley,	W C Wade,
J Hennessy,	Chas W Cenas,
A Fortier,	Chs Waldstein.

Phenix

PONTCHARTRAIN RAILROAD.
WINTER ARRANGEMENT.

Fare to and from the Lake same day 50 cents. To and from Gentilly Station 15 cents each way.

On and after Monday, Oct. 24, 1864, the trains on this road will run as follows:

DEPARTURE OF CARS.

FROM CITY.	FROM LAKE FRONT.
6½ o'clock A. M. leaves our depot	8½ A. M. eleven trains.
7½ " " "	9½ " "
8½ " " "	10½ " "
9½ " " "	11½ " "
10½ " " "	12½ P. M. "
11½ " " "	1½ " "
12½ P. M. "	2½ " "
1½ " " "	3½ " "
2½ " " "	4½ " "
3½ " " "	5½ " "
4½ " " "	6½ " "
5½ " " "	7½ " "
6½ " " "	8½ " "

Leaves every hour.

☞ Passengers for Gentilly Station must notify the conductor prior to the departure of the train.

T. PINDELL, Superintendent.

Cash Advances.

LIBERAL CASH ADVANCES made on approved Consignments to Messrs. Edwards, Sloan, Bowers, Bowers, Ellerson & Co, St. Louis, Mo.
WM. J. REID,
Commission Agent,
Nos. 1 and 2 Levee st.

UNION INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.

SEVENTH ANNUAL STATEMENT of the Union Insurance Company, published as required by law and their charter.

Amount of Premiums received during the year ending 30 Sept. 1864 ..... $ 1,000,000 00
Premiums on Fire Risks ..... $ 691,207 40
" on Marine Risks 6,779 60
" on River Risks 14,015 3
Total ..... $ 911,000 00
Less return Premiums 1,141 60
Unearned Premiums, April 30, 1863 ..... $ 909,811 40
..... 239,000 00
$ 1170,784 20

Paid Losses during the year viz:
Fire Losses ..... $ 538,581 00
River Losses 1,200 00
Marine Losses 18,676 01
Total Losses ..... $ 542,781 01
Salaries 7,500 00
Expenses and interest on scrip 1863 ..... 2,000 00
" on discount and interest account 27,516 66
Dividend 2½ per cent 37,516 66
Interest on returned premiums 11,992 20
Expenses, Legal, Rait, navigation, loss interest account 13,201 41
..... 141,508 14
Profit ..... $ 74,292 71
Net earned premiums ..... $ 1,170,784 18
Amount paid during the year ..... $ 1,000,000 00
Cash on hand 170,784 18
Amount participating in Profits ..... $ 1,170,784 18

The Company have the following assets, viz:
Cash on hand ..... $ 170,784 18
Loans secured by Mortgage 30,000 00
Loans secured by Pledges 30,000 00
Interest accrued but not due 2,000 00
Notes and Bills Receivable for Premiums 30,000 00
Notes of other Companies 30,000 00
Bonds, Bonds and other securities 30,000 00
Reinsurance funds 11,000 00
Cash 11,000 00
Individual accounts for premiums 30,000 00
$ 904,784 18

The above statements is just, true and correct extract from the books of said Company.

J. G. CHIAPELLA, President.
J. M. CRAWFORD, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this 15th day of May, 1864.
E. D. REUNIER,
Third Judge of the Peace

The Board of Directors have resolved to pay SIX per cent. interest on the outstanding certificates of Scrip on and after this day.

DIRECTORS.

Jos. J. Adams,	C. Dorrin,
J. H. Elder,	C. Robb,
J. Goldsmith,	Jos. Degraudi,
F. Commeau,	A. Breedenen,
J. Cuvillier,	A. Fernandez,
E. W. Gelpi,	J. J. Seligman,
F. Labat,	L. Cousin,
	A. Chiapella.

EIGHTH ANNUAL STATEMENT OF THE AFFAIRS OF THE Sun Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS,

For the Year ending December 31, 1863.

Amount of Premiums for the year ending December 31, 1863
Viz: On Fire Risks ..... $ 1,000,000 00
On Marine Risks 15,625 70
On River Risks 3,000 00
$ 1018,625 70
Less Unterminated Risks December 31, 1863 ..... $ 42,000 00
Less Return Premiums 3,220 82 45,220 82
$ 973,404 88

Net Earned Premiums for the year ending December 31, 1863 ..... $ 1,154,611 67
Losses incurred during the year viz:
On Fire Risks ..... $ 1,000,000 00
On Marine Risks 54,000 15
$ 1,054,000 15
Add Reinsurance Expenses, Taxes, &c., less Discount and Interest 15,611 67
Net Earned Profits for the year ending December 31, 1863 ..... $ 85,611 67

The Company have the following assets, viz:
Invested in City and other Bonds ..... $ 400,000 00
Invested in Bank and Gas Stocks 421,000 00
Loans on Real Estate and Collaterals 200,000 00
Notes and Bills Receivable 30,000 00
Notes receivable for Premiums 10,000 00
Due from Agents in course of Collection 30,000 00
Unexpired Notes 10,000 00
Cash in Bank and on hand 30,000 00
Total assets ..... $ 1,154,000 00

The above statement is a just, true and correct extract from the books of the company.

THOMAS HALL, President pro tem.
JAS EDWARDS, Secretary.

STATE OF LOUISIANA.
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this fourteenth day of January, 1864.
E. D. REUNIER,
Second Justice of the Peace, for the Parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay six per cent interest on the outstanding certificates of profits on and after Monday, the 1st day of February, 1864.

THOMAS SLOO, President.
JAS. D. DENEGRE, Vice-President.

—DIRECTORS—

Jas. D. Denegre,	E. J. Hart,
John C. Bickham,	Henry Hughes,
J. H. Stauffer,	John G. Odinet,
Samuel Turner,	F. F. Baldwin,
S. Sloco,	J. S. Sloo
	Thos. Sloo.

Crescent Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

FIFTEENTH ANNUAL STATEMENT

In conformity with the amended Charter this does each subscribers following statement:

Amount of Premiums for the year ending 30th April, 1864 ..... $
Premiums on Fire Risks ..... $ 132,945 16
Premiums on Marine Risks 27,419 13
Premiums on River Risks ..... 17,571 00 $ 176,935 29

Net earned Premiums for the year ending 30th April, 1864 ..... $ 136,579 29
Losses during the year, including those unpaid and not reported, which will be paid as soon as may have been returned ..... $ 7,812 25
Amount participating in Profits ..... $ 128,767 04

The Company have the following assets, viz:
Cash on hand ..... $ 27,000 00
Loans secured by Mortgage 30,000 00
Loans secured by Pledges 30,000 00
Interest accrued but not due 2,000 00
Notes and Bills Receivable for Premiums 30,000 00
Notes of other Companies 30,000 00
Bonds, Bonds and other securities 30,000 00
Reinsurance funds 11,000 00
Cash 11,000 00
Individual accounts for premiums 30,000 00
$ 254,000 00

The above statements is just, true and correct extract from the books of the Company.

J. G. CHIAPELLA, President.
J. M. CRAWFORD, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this 15th day of May, 1864.
E. D. REUNIER,
Third Judge of the Peace

The Board of Directors have resolved to pay SIX per cent. interest on the outstanding certificates of Scrip on and after this day.

DIRECTORS.

Jos. J. Adams,	C. Dorrin,
J. H. Elder,	C. Robb,
J. Goldsmith,	Jos. Degraudi,
F. Commeau,	A. Breedenen,
J. Cuvillier,	A. Fernandez,
E. W. Gelpi,	J. J. Seligman,
F. Labat,	L. Cousin,
	A. Chiapella.

**Louisiana Mutual Ins